

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 15 septembre 2022

Délibération n° 2022-09-05

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 08/09/2022
En exercice	29	Date de l'affichage : 08/09/2022
Qui ont pris part à la délibération	29	

**Présents :** Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Caroline GUERAUD ; Frédéric LAHARIE ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Chantal ROCHEFORT ; Davy CAMY ; Miguel FORTE ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBAITYS ; Frédérique ROMERO ; Jean-Michel MABILLET ; Alain CALIOT ; Mylène LARRIEU ; Christel EYHERAMOULO ; Delphine OUVRANS ; Sébastien ROBERT ; Jean-Pierre LABADIE

**Absents excusés :**

Catherine VICENTE-PAUCHON donne procuration à Nadine DURU en date du 14/09/22  
Christine VICENTE donne procuration à Sonia DYLBAITYS en date du 12/09/22  
Cindy ESPLAN donne procuration à Éva BELIN en date du 15/09/22  
Cyril DURU donne procuration à Sandrine COELHO en date du 14/09/22  
Senay OZTURK donne procuration à Jérôme NOBLE en date du 12/09/22  
Vincent BAUDONNE donne procuration à Miguel FORTE en date du 15/09/22

Secrétaire de séance : Nadine DURU

**Approbation du prêt à usage (ou COMMODAT) de la parcelle cadastrée section AP n° 260 au profit de M.CASTERA Anthony, pour la mise en place d'un éco-pâturage.**

Madame Nadine DURU rappelle au Conseil Municipal la résiliation du prêt à usage (ou COMMODAT) de la parcelle cadastrée section AP n° 260 au profit de M.BOTTA Florent, pour la mise en place d'un éco-pâturage.

La commune souhaitant maintenir cette solution alternative et naturelle pour assurer l'entretien de cette parcelle et en étroite collaboration avec le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement, la poursuite de ce prêt à usage a été proposée à M. CASTERA Anthony, agriculteur installé à Saint André de Seignanx.



Mme Nadine DURU demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

**APPROUVE** les termes de la convention d'occupation de la parcelle communale cadastrée section AP n°260 sous forme de COMMODAT, au profit de M. CASTERA Anthony, pour la mise en place d'un éco-pâturage,

**AUTORISE** Mme Le Maire à signer la convention correspondante et tout autre document nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)

Pour extrait conforme,  
Le 20 septembre 2022  
Le Maire,



PAR DELEGATION DE MADAME LE MAIRE  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

M. Patrice LE NAY



Acte rendu exécutoire le ..22..... / ..09..... / 2022  
- après télétransmission électronique le ....19... / ..09... / 2022  
- et mise en ligne sur le site de la commune le ..20... / ..09..... / 2022

*NB : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

